

DRC

Mandat de sélection d'un centre d'analyse médical

1. Qui est le Conseil Danois pour les Réfugiés ?

Le Conseil danois pour les réfugiés (ci-après : « DRC », pour la version anglais du nom, à savoir le « Danish Refugee Council ») est une organisation humanitaire non gouvernementale internationale : elle a été fondée au Danemark en 1956 et est depuis devenu une structure globale avec plus de 7,000 employés et de 8,000 volontaires. Ayant son siège établi à Copenhague, et présent dans 40 pays, le DRC est une organisation d'aide non gouvernementale, à but non-lucratif, indépendante, politiquement neutre et non-confessionnelle.

Le DRC porte assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à travers le monde : nous fournissons une aide d'urgence à ces personnes, nous combattons pour leurs droits et nous renforçons leurs opportunités pour un meilleur futur. Nous travaillons dans des zones affectées par les conflits, ainsi que le long des routes de déplacements, et au sein des pays dans lesquels les réfugiés s'établissent. En coopération avec les communautés locales, nous nous efforçons d'atteindre des solutions responsables et durables. Nous travaillons pour une intégration réussie des communautés vulnérables et, lorsque cela est possible, à la réalisation de leur souhait de retour chez eux.

Le DRC opère en Afrique de l'Ouest depuis 1998. Le Bureau régional de DRC en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Amérique latine (ci-après : WANALA, pour « West Africa, North Africa & Latin America » Regional Office) est établi à Dakar, au Sénégal, depuis 2018.

Mené par le Directeur exécutif de la Région, le Bureau régional supervise, appuie et dispense des orientations stratégiques aux entités légales de DRC dans la région qui inclut : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Colombie, la Libye, le Mali, le Mexique, le Niger, le Nigeria, la République centrafricaine, la Tunisie, le Venezuela et le Tchad.

Le DRC n'implémente aucun projet au Sénégal. Son Bureau régional compte soixante-dix-neuf (79) collaborateurs, dont trente-un (31) employés nationaux. Dix-sept nationalités différentes y sont représentées (américaine, béninoise, burkinabé, camerounaise, colombienne, française, guinéenne, haïtienne, italienne, ivoirienne, malienne, mexicaine, nigérienne, portugaise, sénégalaise, slovaque, turque).

2. Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de santé et de sécurité au travail, le Bureau Régional du Conseil Danois pour les Réfugiés, basé à Dakar, Sénégal, souhaite sélectionner un centre d'analyses médicales agréé. Ce centre sera responsable de la réalisation des analyses prescrites par la médecine du travail pour le personnel de l'organisation.

3. Fond de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de santé et de sécurité au travail, le Bureau Régional WANALA du Conseil Danois pour les Réfugiés vise à agir en employeur et en partenaire respectueux des règles nationales pour ses employés et envers les entités étatiques.

Nous souhaitons être en conformité avec la réglementation sénégalaise, notamment le décret n°2006-1258 du 15 novembre 2006, et les normes en matière de médecine du travail.

À ce titre, nous recherchons un centre d'analyses médicales agréé, capable de réaliser des analyses biologiques (comme des analyses sanguines, urinaires ou autres) prescrites par le médecin du travail.

Ces analyses ont pour but de suivre et de préserver la santé des employés, conformément aux recommandations médicales et aux obligations légales.

4. Objectif du conseil

Nous attendons du centre d'analyse qu'il effectue les analyses prescrites par la médecine du travail aux collaborateurs du Bureau Régional WANALA du Conseil Danois pour les Réfugiés.

Les missions de services du centre d'analyse médical sont définies comme suit :

- Réaliser les analyses biologiques prévues par les ordonnances émises par le médecin du travail, y compris les analyses sanguines, urinaires ou tout autre type d'analyse nécessaire.
- Assurer une communication rapide et confidentielle des résultats au médecin du travail et, si requis, à l'employé concerné.
- Garantir la qualité et la fiabilité des analyses en utilisant des méthodes conformes aux normes.
- Respecter la confidentialité des données des patients, en conformité avec la loi 2008-12 relative à la protection des données personnelles au Sénégal.
- Mettre à disposition des installations modernes et adaptées pour l'accueil des collaborateurs.
- Fournir un support administratif pour la gestion des dossiers médicaux liés aux analyses.

5. Portée des travaux et méthodologie

Le centre d'analyse sélectionné devra réaliser les prestations suivantes en garantissant la mise en œuvre de cette méthodologie dans le respect des obligations légales, tout en tenant compte des spécificités du bureau régional et des caractéristiques des risques professionnels liés à notre activité.

Ces prestations comprennent :

Services médicaux :

- Réalisation d'analyses biologiques courantes (hématologie, biochimie, immunologie).
- Analyses spécifiques liées à la médecine du travail (toxicologie, bilans de santé préventifs).
- Préparation et communication rapide des résultats.
- Fournir le détail des analyses
- **Administration et support:**
 - Enregistrement sécurisé des données des patients, en conformité avec la loi 2008-12 relative à la protection des données personnelles au Sénégal.
 - Fourniture de rapports réguliers sur les activités réalisées.
 - Conformément à l'article 176 du Code du travail, stipulant que la surveillance médicale des travailleurs ne doit entraîner aucune dépense pour ces derniers, l'intégralité des factures liées à ces prestations devra être adressée directement à notre structure, avec une facturation détaillée.

La portée des travaux et la méthodologie incluent :

- **Identification des besoins :**
 - Évaluation préalable des exigences médicales en lien avec les postes de travail et les risques professionnels identifiés.
 - Coordination avec le médecin du travail pour définir le type et la fréquence des analyses à effectuer.
- **Organisation des prélèvements :**
 - Planification des sessions de prélèvements en tenant compte des disponibilités des collaborateurs.
 - Mise à disposition de personnel qualifié pour réaliser les prélèvements dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité.
- **Traitement et analyse :**
 - Utilisation de méthodes d'analyse validées conformément aux standards.
 - Mise en place de contrôles de qualité pour garantir la fiabilité des résultats.

- **Transmission des résultats :**
 - Délivrance rapide des résultats au médecin du travail via un système sécurisé et confidentiel.
 - Disponibilité pour fournir des explications supplémentaires si requis.
- **Suivi et reporting :**
 - Préparation de rapports périodiques pour le Bureau WANALA, incluant le nombre de visites effectuées.
 - Participation à des réunions d'évaluation si demandé par l'organisation.
- **Conformité réglementaire :**
 - Respect des obligations légales et éthiques en matière de gestion des données et d'intervention médicale.

6. Processus de demande

Date limite de soumission de la proposition : 10 février 2025

Le centre d'analyse enverra sa réponse à l'appel d'offre à l'adresse électronique :

tender.ro03@drc.ngo

7. Durée, calendrier et paiement

- Le contrat du prestataire médical sera conclu pour une durée de douze (12) mois, renouvelable pour 24 mois.
- Le paiement sera effectué sur une base mensuelle après réception de tous les services fournis au cours du mois.
- Le paiement sera effectué lorsque les services médicaux auront été effectués à la satisfaction et à la réception de la facture.

8. Composition proposée de l'équipe

Le centre d'analyse, candidat à cet appel d'offre doit présenter son personnel compétent en matière de médecine et d'analyse biologique.

9. Admissibilité, qualification et expérience requise

Le prestataire ayant le profil suivant est requis pour ce service :

- **Expérience pertinente :**
 - Justifier d'une expérience significative (au minimum 05 années) dans la réalisation

d'analyses biologiques et médicales, en particulier celles liées à la médecine du travail.

- Historique de collaboration avec des entreprises ou organisations pour des besoins similaires.
- **Ressources et infrastructure :**
 - Disponibilité de laboratoires bien équipés, situés à Dakar.
 - Personnel qualifié et formé aux meilleures pratiques en matière de prélèvements et d'analyses.
- **Capacité de gestion et de reporting :**
 - Compétence dans la gestion des données médicales en conformité avec la loi sur la protection des données personnelles.
 - Aptitude à préparer et transmettre des rapports précis et ponctuels aux parties prenantes.
 - Être en capacité de travailler en coopération avec le médecin du travail.
- **Engagement envers la qualité et la conformité :**
 - Engagement à travailler en conformité avec les réglementations nationales et les directives
- **Conformité administrative et fiscale :**
 - Être en règle avec les obligations fiscales et administratives au Sénégal.
 - Fournir une attestation de conformité valide.
- **Compétences linguistiques :**
 - Maîtriser parfaitement le français, à l'écrit et à l'oral.
 - La maîtrise de l'anglais, à l'écrit et à l'oral, serait un atout supplémentaire.

10. Supervision technique

La supervision technique du centre d'analyse sera assurée en collaboration avec la médecine du travail qui s'occupe des salariés du Bureau Régional WANALA de DRC.

Supervisé par la RH trainee et le Regional Human Resources Officer, point focal du bureau Régional WANALA.

11. Emplacement et assistance

Le centre d'analyse doit disposer de locaux facilement accessibles pour les employés.

Le centre d'analyse devra être situé dans la ville de Dakar, Sénégal.

12. Évaluation des offres

Pour l'attribution de ce contrat de service, les critères d'évaluation suivants seront utilisés pour guider la sélection des offres reçues. L'évaluation sera réalisée sur la base d'une analyse détaillée des propositions soumises.

Les offres techniques des soumissionnaires seront évaluées selon une échelle de notation, en fonction des critères ci-dessous :

No des critères techniques	Critères techniques	Pondération dans l'évaluation technique
1.	Qualité des infrastructures et équipements : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la conformité des infrastructures et équipements avec les normes. - Proximité géographique et accessibilité du centre d'analyses. 	25%
2.	Compétences et qualifications du personnel : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'expertise des techniciens et personnels médicaux. - Formation continue et spécialisation dans les analyses liées à la médecine du travail. 	20%
3.	Capacité à gérer des données médicales en toute confidentialité : <ul style="list-style-type: none"> - Adéquation avec la loi 2008-12 sur la protection des données personnelles. - Détenteur d'un système pour garantir la confidentialité des informations. 	25%
4.	Expérience et références dans des services similaires : <ul style="list-style-type: none"> - Historique de collaborations réussies avec d'autres organisations similaires. - Témoignages ou certifications attestant la qualité des prestations. 	20%
5.	Efficacité et rapidité des prestations : <ul style="list-style-type: none"> - Délais pour la réalisation des analyses et transmission des résultats. - Capacité à s'adapter à un volume variable de demandes. 	10%
Total		100%